Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Statut juridique et fiscal - agent commercial

Par Visiteur

Bonjour,
Je m'apprête à me faire immatriculer auprès du greffe du tribunal de commerce en tant qu'agent commercial dans le domaine de l'immobilier.
Cependant, je suis encore indécis à propos de mon statut. Dois-je créer une Micro-entreprise ? ou autre chose ? J'aimerais savoir quel serait le statut le plus bénéfique par rapport à mon activité ? Et quel régime de TVA dois-je choisir ?
Et, le statut d'auto-entrepreneur est-il compatible avec le métier ? Est-il avantageux ? Quelles différences avec les autres statuts ?
Votre réponse est très importante. Je ne voudrais pas me tromper.
Merci d'avance. Cordialement,

Par Visiteur

Cher monsieur,

Cependant, je suis encore indécis à propos de mon statut. Dois-je créer une Micro-entreprise ? ou autre chose ? J'aimerais savoir quel serait le statut le plus bénéfique par rapport à mon activité ?

A titre préliminaire, on distingue deux points:

-Le statut juridique: société ou entreprise individuelle.
-Le régime fiscal et social: Il en existe qu'un seul pour les sociétés, et plusieurs pour l'entreprise individuelle: Régime micro-social micro-fiscal, régime simplifié, régime normal. L'auto entrepreneur est une forme particulière d'entreprise individuelle.

Il n'existe aucun statut idéal, sinon, tout le monde prendrait le même. Un statut juridique doit être adapté à vos besoins notamment en ce qui concerne trois points:

-Les risques envisagés: Une société, sauf exception est à responsabilité limitée contrairement à l'entreprise individuelle. Dans le premier en cas de dette important, vous êtes normalement à labris. Dans le second, vous engagez tout votre patrimoine personnel.

-Le chiffre d'affaire escompté: Si vous souhaitez créer une petite entreprise, alors les risques sont diminués. Il est alors intéressant de préférer la fiscalité à la sécurité: Dans ce cas, on conseillera une entreprise individuelle soumise au régime micro social et fiscal (imposition forfaitaire de 23 à peu près, alors que cela peut facilement atteindre 35% dans un régime normal).

-L'argent souhaité: Vous devez généralement faire un choix entre la sécurité et l'argent: L'entreprise individuelle coute moins à la création, et est moins imposée. La société est une forme stable, permettant d'optimiser la fiscalité lorsque vous souhaitez investir de l'argent dans votre société.

En conséquence, si vous estimez les risques faibles, je vous invite à opter pour une entreprise individuelle soumise au régime micro et si votre entreprise fonctionne bien, vous pourrez alors créer une société adaptée à vos besoins.

Très cordialement.